

n°10



CONSTRUIRE !

Bulletin d'information CFE-CGC de PSA Peugeot-Citroën Mulhouse

Représentativité Syndicale et Elections Prud'homales



Depuis 1982, nous assistons, pour les salariés du secteur privé d'Alsace, au renouvellement des Conseillers Prud'homales, en plus des Elections des Administrateurs des Organismes Sociaux, des Institutions de Retraite AGIRC et de celles des représentants du personnel au CE et DP.

En outre, pour la Fonction Publique d'Etat, hospitalière et territoriale, les Commissions Paritaires et CHSCT permettent de définir l'influence de chaque Organisation Syndicale.

Depuis la suppression des élections dans les Organismes Sociaux, le caractère très partiel des élections AGIRC, sans compter les protocoles de carence pour les élections dans les entreprises, les Elections Prud'homales, qui concernent les 3/4 des salariés, deviennent de véritables "Tests de représentativité" qui vont fixer pour une durée de 5 ans le poids respectif des Syndicats.

Si vous souhaitez que la CFE - CGC poursuive son action en faveur du Personnel d'Encadrement et de tous les Professionnels de l'entreprise, il est impératif de participer massivement à cette consultation.

Pour la CFE - CGC, en effet, le risque important est l'abstention, car son électorat, pris par des activités de plus en plus stressantes, considère trop souvent que cela ne le concerne pas.

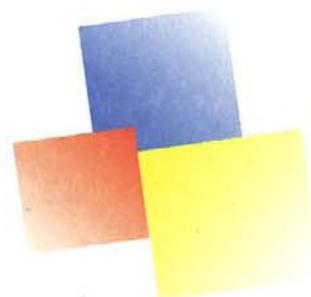
Devant ce comportement, il est de mon devoir de faire appel à vous toutes et tous, pour œuvrer en faveur de la participation au vote, non seulement dans votre entreprise, mais aussi dans votre entourage familial, associatif ou de loisirs.

Sachez que la CFE - CGC sera présente partout. Non seulement dans la section Encadrement, mais aussi dans les 4 autres sections à savoir l'Industrie, le Commerce, les Activités diverses et l'Agriculture.

Pour votre avenir, il est impératif que la CFE - CGC reste la première organisation du Personnel d'Encadrement.

Que vous soyez Ingénieurs, Cadres, Agents de Maîtrise, Techniciens, Administratifs, Professionnels, Sympathisants ou Adhérents, mobilisez-vous avec les Militants qui vous représentent pour que la CFE - CGC reste une équipe qui gagne.

Jean Meyer
Conseiller Prud'hommes



Sommaire

Editorial	1
Qui sommes nous ?	2
La vie de la section	3
Le Conseil des Prud'hommes	4/5
A vous de choisir ?	6
Infos pratiques et brèves	7
Vos partenaires	8

OCTOBRE 2002

QUI SOMMES NOUS ?

Attaché(e)s à nos convictions, nous avons rejoint la CFE - CGC du site de Mulhouse

Parmi les 40 militants de la section, nous contribuons à assurer la pérennité de la CFE - CGC à Mulhouse et à son rajeunissement. Le développement de la section se poursuit, puisque 27% des Etam et Cadres sont adhérents du syndicat de l'Encadrement.



Estelle LINDER

Responsable d'Unité
Au Montage Carrosserie
Membre de la commission
Formation Professionnelle



Serge SEIGNEZ

Intégrateur projet DIVA au service
CPGE/FLV
Délégué Syndical et Délégué du
Personnel Titulaire



Stéphane CURIR

Technicien au Montage
Carrosserie/MOMU
Délégué du Personnel Titulaire et
Membre de la commission Restaurant



Bertrand CLERC

Responsable d'Unité en Mécanique
Représentant Maîtrise et Cadres au
CHSCT



Jacques WOLFERSPERGER

Technicien de Maintenance OCMB/MMU
Représentant Maîtrise et Cadres au
CHSCT et délégué du Personnel
Suppléant
RS au CHSCT Coordination
Membre de la commission Formation
Professionnelle

Muriel DIETRICH

Cadre Responsable de projet
à DSIN
Membre de la commission
Egalité Professionnelle Hommes Femmes
et de la commission restaurant

Patrick RUMMELHART

Responsable d'Unité au Ferrage
Représentant Maîtrise et Cadres au
CHSCT

Jean-Paul MEON

Responsable d'Unité au Montage
Délégué du Personnel Suppléant

Jean - Christophe LAUNAY

Responsable d'Unité au Montage
Représentant Maîtrise et Cadres au
CHSCT

Franck VANDERSOUEP

Responsable d'Unité en Mécanique
Délégué du personnel Titulaire et
Représentant Syndical au CHSCT



Une équipe polyvalente à votre service

5 délégués syndicaux dont le DS Central pour PSA
15 délégués du personnel
4 membres élus au CE + 1 représentant syndical
28 membres de CHSCT + 12 représentants syndicaux
20 membres de commission au Comité d'Etablissement
10 membres du CA de l'ACSPCM dont le Vice-Président
1 membre au Comité de Groupe Européen
1 membre au Comité Central d'Entreprise

Une équipe compétente à votre service dans les instances extérieures

Conseils de Prud'hommes, Conseillers du Salarié, Caisse Primaire de Sécurité Sociale, Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse, Prévoyance, ASSEDIC, URSAFF, MACIF, ORGECO, APEC, Institutions de Retraite Complémentaire, Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, FONGECIF, ...

La CFE-CGC vous représente partout !

Vos représentants du Site assurent des responsabilités importantes dans les instances nationales et régionales :

Présidence des Assemblées Confédérales, Secrétaire Général Confédéral, Secrétaire Général Fédéral, Vice-Présidence du Comité Economique et Social d'Alsace, Présidence de l'Union Régionale, Présidence du Syndicat de la Métallurgie d'Alsace Vosges, Présidence de l'Agence pour l'Emploi des Cadres.

POUR TOUTES CES RAISONS, NOUS SOMMES A VOTRE DISPOSITION,

car nous disposons de ressources importantes au niveau de l'information sociale et de l'assistance du Personnel d'Encadrement.

LA VIE DE LA SECTION

L'activité contractuelle de la CFE - CGC se poursuit tant au niveau Central de PSA, que sur le Site de Mulhouse et de ses différentes Directions.

1^{er} SEMESTRE 2002

La CFE - CGC a négocié et signé les Accords suivants :

- ✓ Accord sur la Durée Effective, l'Organisation du temps de Travail et les Congés 2002 PSA + Avenant au site de Mulhouse.
- ✓ Accord Salarial PSA 2002.
- ✓ Accord sur la mise en place d'un régime supplémentaire de Retraite pour les Etam et les Cadres.

Vos Délégués Syndicaux du site ont rencontré :

Monsieur Patrick BRIENS, Patron du site :

- ✓ Pour aborder les problèmes liés à l'externalisation, aux congés de fractionnement, aux pressions de toute nature du Personnel d'Encadrement Maîtrise, en particulier les effectifs de remplacement Non-Stop, le budget 2002 et enfin, début juillet, la VVP.

Monsieur Pierre GUENEBAUT, Directeur des Ressources Humaines pour Mulhouse :

- ✓ Pour aborder les problèmes du référentiel UEP, les remplacements anticipés des fin de contrat (Intérim, CATS), le fonctionnement de RSH (Agents de Relation, Assistances Sociales, Pompiers, Préventeurs et Ergonomes, Pool Médicaux crédits APCT), l'embauche et la rémunération des Etam et Cadres.

Nous avons noté, en particulier, les évolutions suivantes :

VVP : Suite à nos interventions et celles de l'Alliance avec FO et CFTC, la Direction Commerciale PSA a été alertée et interpellée. De 800 cas de problèmes d'attribution, la quasi-majorité d'entre eux a été solutionnée. A quelques exceptions près, tout le Personnel a bénéficié d'un véhicule pour ses congés.

Des lignes supplémentaires d'attributions ont été et devront être accordées à Mulhouse, associées à l'acquisition de véhicules PSA à des conditions privilégiées.

EXTERNALISATION : Sans doute avons nous contribué au "Lever du pied" de la Direction sur l'externalisation des maintenances, en Peinture notamment. Nous restons attentif à l'évolution des MSTG.

APCT : L'augmentation de l'effectif des préventeurs et l'engagement de la Direction pour une meilleure prise en compte de la vie série par les ergonomes. La réouverture de la bretelle de Rixheim .

CARRIERES : Une réelle prise en compte des Cadres K92 au niveau du Complément de fin d'année 2002 suite au loupé des augmentations fin 2001.

2^e SEMESTRE 2002

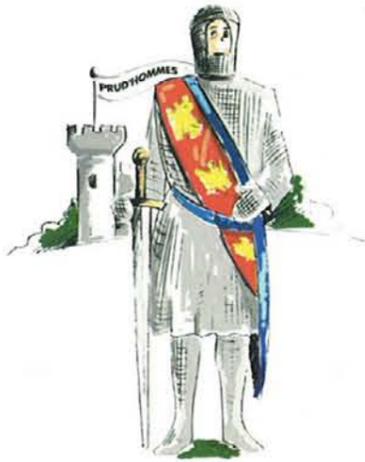
Un programme de négociations chargé et riche au niveau de PSA :

- ✓ Grilles des classifications des APF voire des ETAM
- ✓ Commissions RTT Cadres, Etam et APF
- ✓ Mutuelle Complémentaire Groupe
- ✓ Observatoires des Métiers
- ✓ Calendrier des Congés et Horaires 2003
- ✓ Observatoire de la formation RTT
- ✓ Négociations salariales 2003
- ✓ ...



Le Dossier

LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES, MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ?



Tout d'abord un peu d'histoire, car c'est à la fin du 13^{ème} siècle que le conseil de la ville de Paris crée les Prud'hommes. Leur mission : assister le Prévôt des Marchands et les Echevins* pour juger des litiges entre les marchands et les fabricants des foires et marchés. Au 15^{ème} siècle Louis XI autorisait un Conseil des Prud'hommes à Lyon, ville célèbre pour son activité syndicale...

XIII

XV

1791

1806



Entre temps, l'histoire avance et Napoléon 1^{er} redonne le terme de Prud'hommes à ces Conseils qui n'avaient toujours pas de véritable pouvoir de juridiction. Il s'agissait d'instances de conciliation paritaire, dont les membres étaient élus par les Maîtres, contremaîtres et certains ouvriers. Les compagnons et simples ouvriers étant exclus du vote. C'est pour la première fois en 1806, à Lyon, berceau de la juridiction prud'homale qu'un conseil de ce type est créé.

Arrive la révolution française et la constitution de 1791 qui supprime le terme de "Conseil des prud'hommes" en usage sous l'ancien régime et pose le principe de l'unité de juridiction pour tous les procès et celui de l'élection des juges par les citoyens. Mais les différends rencontrés dans le monde du travail ont de tous temps revêtu un caractère particulier et une nouvelle disposition réalisée par une loi de Germinal An XI permet aux communes, aidées des Maîtres fabricants d'assurer le règlement des litiges.



Une fois n'est pas coutume, grand revirement historique ! En 1853 le Second (Empire cette fois ci) atténue le caractère démocratique de cette institution en introduisant des critères restrictifs d'éligibilité comme l'âge ou l'ancienneté dans la profession. Plus grave, c'est désormais l'Empereur qui désigne les Présidents et les Vice-Présidents des Conseils qui ont une voix prépondérante pour les jugements des litiges.

1848

Les républiques passent, mais les Prud'hommes restent et même mieux deviennent démocratiques ! 1848, nous sommes dans la Seconde (République) et la parité s'installe entre employeurs et ouvriers. Enfin tout le monde vote, mais pas pour ceux que l'on croit !

1853



Les élections

2002

• La dernière réforme a lieu en 1979 et apporte les dernières modifications pour donner les Conseils des Prud'hommes que nous connaissons.

1979

Cette réforme est appliquée en Alsace-Moselle depuis 1982

1907

Enfin ! Le 20^{ème} siècle et la montée en puissance du syndicalisme permettent les grandes avancées sociales...
L'équilibre dans la représentation aux Conseils est rétabli (parité patron/ouvrier dans les bureaux de jugement). Une loi votée en 1907 facilite la création des Conseils de Prud'hommes et amène un grand nombre d'améliorations comme :
- l'extension de la compétence des Conseils à tous les litiges opposant salariés et employeurs,
- le droit de vote et d'éligibilité étendus aux femmes (eh oui déjà en 1907 !),
- l'alternance de la Présidence entre les salariés et les employeurs,
- l'assistance judiciaire gratuite,
- etc.



* Prévôt des Marchands : Agent royal ou seigneurial en charge des affaires relatives au commerce.
* Echevins : Magistrat municipal chargé d'assister le maire



ELECTIONS PRUD'HOMALES 2002

A vous de choisir ?

Les représentants du personnel ont pour mission d'être informés et consultés sur la vie de l'entreprise : l'organisation, les performances, la sécurité et les conditions de travail, la formation, la vie sociale, etc...

C'est grâce à eux que les salariés peuvent être alertés sur des évolutions ou des projets inquiétants. Ce sont eux qui seront en première ligne pour défendre les droits de tous les salariés dans un conflit. Ce sont eux qui préserveront les acquis, qui limiteront la casse en cas de coup dur. A condition, bien sûr, qu'ils soient soutenus et portés par leurs collègues.

**Si vous voulez que le patron fasse ce qu'il veut, quand il veut, où il veut : Ne votez pas !
Si la vie de votre entreprise ne vous intéresse pas. C'est bien dommage...
Mais, comme ce n'est pas votre intention, existez par le vote par correspondance !**

L'importance du vote par correspondance

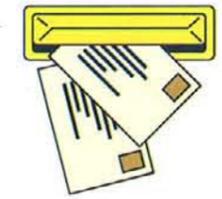
Le vote par correspondance est une facilité accordée aux électeurs lorsque les circonstances ne leur permettent pas de se rendre au bureau de vote pour y exercer directement leur droit de vote le jour du scrutin...

Le décret du 22 mars 2002 relatif aux élections prud'homales et aux conseils de prud'hommes a modifié la procédure de vote par correspondance **afin de simplifier à la fois le travail des maires et les formalités incombant à l'électeur.**

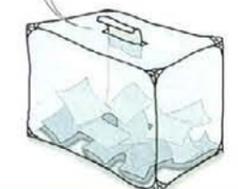
Les opérations à accomplir par l'électeur désirant voter par correspondance :

- ✓ Il doit en premier lieu, remplir et signer la déclaration sur l'honneur, figurant au dos de sa carte électorale, attestant qu'il remplit au moins une des conditions requises pour voter par correspondance. (Personnel d'encadrement susceptibles d'être empêchés d'interrompre l'exercice de leur profession le jour du vote, le personnel en déplacement, travaillant de nuit, en congé annuel, de maternité ou de paternité...)
- ✓ Il indique, la condition qu'il remplit pour voter par correspondance en cochant l'une des cases figurant sur le même volet de la carte électorale.
- ✓ Il doit veiller également, à ne pas oublier de signer l'attestation relative à ses droits civiques figurant à l'intérieur de sa carte électorale.

Donnes-moi ton vote CFE-CGC !



Ils ont voté sauf...



Contrairement aux élections précédentes

Une enveloppe T accompagnera votre dossier de vote

A NOTER

Les cartes électorales sont adressées par le maire aux électeurs à partir du 15 octobre 2002.

Le matériel de vote par correspondance (enveloppes d'envoi nécessaires au vote) est adressé par la propagande à la fin du mois de novembre 2002.



INFOS PRATIQUES ET BREVES



Pour vous aider à bien préparer votre retraite

Les conseillers-retraite de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace Moselle sont à votre disposition. Un entretien vous permettra de connaître vos droits à pension de vieillesse, si vous êtes âgé(e) de 55 ans et plus :

- ✓ Pour préparer ensemble votre démarche retraite,
- ✓ Pour vous remettre votre compte d'assurance,
- ✓ Pour vous faire connaître le montant de votre future retraite,
- ✓ Pour vous informer sur l'action sociale exercée par la CRAV.

Cette démarche est gratuite. N'oubliez pas de vous munir de votre attestation d'immatriculation à la Sécurité Sociale et de votre carte d'identité.

Adresses :

ALTKIRCH (Résidence Ermitage) 4, rue St Morand
 COLMAR 20, rue Berthe Molly
 FESSENHEIM (District Essor du Rhin) 2 rue du Rhin
 KAYSERSBERG Mairie
 MULHOUSE 4, rue Schlumberger
 CICAS 61 rue de Pfastatt
 Mairie
 NEUF BRISACH Mairie
 ST-AMARIN (Services sociaux) 97 rue Charles de Gaulle
 STE-MARIE-AUX-MINES (CPAM) 4, rue Wilson
 THANN 7, rue des Remparts
 WITTELSHEIM Mairie

CERNAY (Mairie) Pôle gérontologique
 ENSISHEIM (Mairie annexe) 6, place de l'Eglise
 GUEBWILLER 1, rue Emile de Bary
 MASEVAUX Mairie
 MUNSTER (Centre Médico) 16, rue des clefs
 RIBEAUVILLE Mairie
 ST LOUIS (CPAM) 124, rue de Mulhouse
 SOULTZ Mairie
 WALDIGHOFEN Mairie
 WITTENHEIM Mairie

Pour vous aider dans le financement de vos projets

Avec la Banque Populaire, nous avons négocié une proposition financière sous la forme d'un prêt à taux très intéressant.

Ce prêt, réservé aux salariés PSA Peugeot Citroën, peut être destiné à vous offrir une installation vidéo, un voyage, une voiture ou vous aider à la réalisation de travaux pour l'amélioration de votre domicile, etc.

Ce taux est de 4.95% soit environ 2 à 2.50 points de moins que le marché actuel et sans frais de dossier. De plus, la Banque Populaire va plus loin pour les moins de 25 ans en leur accordant 50% de remises sur les tarifs de services et prestations de la Banque.

Selon votre budget, vos envies, vos projets, adresser - vous à la Banque Populaire afin d'étudier votre demande. Cette offre n'est pas liée au transfert de votre compte actuel sur cette banque, cela pour respecter votre indépendance.

06 NOVEMBRE 2002 : Retenez cette date !

Jean-Luc CAZETTES, Président de la Confédération Française de l'Encadrement CGC, animera un débat public avec des personnalités Régionales sur les questions d'actualité : le Temps de Travail, les Retraites, l'Encadrement citoyen...

La CONVENTION NATIONALE CFE-CGC

Se déroulera le mercredi 06 novembre à 17h00 au Parc des Expositions de Mulhouse et sera clôturée par un buffet.

Professionnel, Etam et Cadres, vous êtes toutes et tous invité(e)s...

Avantage Salariés
PEUGEOT



En tête de réaliser vos envies ! ?

Transformer ou rénover votre cadre de vie, partir au bout du monde, s'équiper en informatique ou matériel vidéo, acheter un nouveau canapé en cuir...

...les tentations et besoins ne manquent pas !

Venez nous rencontrer pour concrétiser le projet que vous avez en tête depuis longtemps !

La Banque Populaire vous propose un prêt "Spécial Salariés PEUGEOT" au taux privilégié de 4,95 % et en plus sans frais de dossier.

Prêt "Spécial Salariés PEUGEOT"

4,95 %

Exemple de prêt "Spécial Salariés Peugeot" :
pour un montant de 7.000 euros empruntés sur 36 mois, au taux de 4,95 % soit 36 mensualités de 209,64 euros, TAEG 5,057 %, coût total du crédit hors assurance : 547,04 euros. Offre valable du 1er octobre 2002 au 31 mars 2003. Sous réserve d'acceptation du dossier.

www.hautrhin.banquepopulaire.fr

**NOUS SOMMES
"TOUT PRÊT"
POUR VOUS !**

BANQUE POPULAIRE DU HAUT-RHIN



CPM
CAISSE DE PREVOYANCE MULHOUSIENNE

Mutualité Française

Siège: 45 rue de la Sinne - B.P. 1189 - 68053 MULHOUSE CEDEX
Tél. 03.89.45.44.14 - Fax : 03 89 46 44 72

Internet : www.cpm-mutuelsante.com - E-mail : cpminformation@wanadoo.fr



MUTUALITÉ FRANÇAISE

TARIF SPECIAL JEUNES

VOUS ETES AGÉ(E) DE - de 30 ANS
sans personne à charge, et souhaitez trouver,
UNE COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ INTERESSANTE...

C'est possible pour **-de 15€/mois**

consultez notre équipe de conseillers au **03 89 45 44 14**

Frédéric Meyer, David Ziss, Marie-Claire Storchi, Evelyne Logel

Coupon à retourner au siège

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Téléphone/fax : e-mail :

Je suis intéressé par la Mutuelle, Garantie Hospitalière, Rente conjoint-enfant, Assurance pour prêt immobilier, épargne.
(entourer les garanties souhaitées)

Section Syndicale C.F.E. - CGC
PSA Peugeot-Citroën Mulhouse

Tél. **03 89 09 35 64** - Fax **03 89 09 34 88**
Site internet : www.cfecgc-peugeot.com
E-mail : mulhouse@cfecgc-peugeot.com

Responsable de publication : Maurice SCHNOEBELEN - Rédacteur en chef : Luc TOULOUSE
Comité de Rédaction : Bernard BIGOURD, Jean-Marie GRIVEL, Jean MEYER, Maurice SCHNOEBELEN, Michel SEGURA,
Alain TEYSSIER, Luc TOULOUSE.

conception et impression publi-h uffholtz - CERNAY - Tél. 03 89 75 51 43 - E-mail : Publi.h@wanadoo.fr